

## Communiqué de presse

A la suite de l'expulsion, ce mardi 10 août 2010, des occupants sans titre des locaux situés au Plan des Quatre Seigneurs, locaux situés sur le domaine public de l'Université Montpellier 1, le Président de l'Université tient à rappeler que cette occupation illicite avait commencé il y a plus d'un an, en juillet 2009.

Dès le mois d'août 2009, un premier constat avait été réalisé par huissiers et l'Université Montpellier 1 avait déposé une requête devant le Tribunal de Grande Instance de Montpellier afin de faire constater l'occupation illicite des lieux.

Par ordonnance du 8 octobre 2009, le Tribunal de Grande Instance de Montpellier avait ordonné l'expulsion des occupants à l'issue de la période hivernale (15 mars 2010), alors même que cette occupation avait lieu sur le domaine public.

Le 23 mars 2010, le Président de l'Université avait sollicité auprès du Préfet de région, Préfet de l'Hérault, le recours à la force publique, les occupants ayant, à plusieurs reprises, refusé de quitter les lieux à la suite de visites des services de l'Université et des huissiers.

Philippe Augé, Président de l'Université Montpellier 1 indique que cette occupation illicite et la procédure qui en découle auront coûté, à ce jour, plus de 60 000 euros à son établissement. Dans un premier temps, jusqu'en mai 2010, l'Université avait décidé d'assurer un gardiennage à l'entrée du terrain afin d'éviter de nouvelles dégradations et de rassurer le voisinage. Compte tenu du coût élevé de cette prestation, l'Université n'a pas pu continuer à l'assumer à compter de mai 2010. Cela a représenté une charge d'environ 40 000 euros. Les travaux d'évacuation des déchets, de maçonnerie et de sécurisation du site, postérieurs à l'expulsion, devraient s'élever à plus de 20 000 euros.

Au-delà des motifs de droit justifiant cette expulsion, le Président de l'Université rappelle que celle-ci a été demandée en raison du caractère insalubre de ces locaux, particulièrement vétustes, sans eau ni électricité, qui ne peuvent en aucun cas être affectés à l'habitation,

Le Président de l'Université précise qu'il fera des propositions au conseil d'administration de l'Université Montpellier 1 au cours du dernier trimestre civil 2010 pour le devenir de ce site.